

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE MOTION**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 13 décembre 2023, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 699-2023 intitulé «**Règlement établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2024, en remplacement du règlement #676-2023 originaire du règlement #10-1966**».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt-trois.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au [www.ville-sainte-croix.ca](http://www.ville-sainte-croix.ca), le 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt-trois.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier